



Doc. 6

19 août 1949

Remèdes qui pourraient être apportés à la situation des personnes déplacées

Proposition de résolution

déposée par M. Edouard BONNEFOUS et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée charge la commission des Questions juridiques et administratives, et conjointement la commission des Questions sociales :

- a. de prendre en considération la présente misère des centaines de milliers de personnes déplacées et réfugiés de nationalité européenne dont beaucoup sont encore relégués dans des camps ou sont soumis à des règlements légaux qui leur retirent la liberté d'exercer le métier ou la profession pour laquelle ils ont acquis aptitude et expérience, ou de poursuivre les études et l'apprentissage commencés dans leur propre pays; et
- b. d'examiner la possibilité de leur accorder, comme citoyens européens, des droits et des facilités de voyage, d'emploi et de bénéfices sociaux, comparables à ceux des citoyens des pays dans lesquels ils résident, ou dans lesquels ils pourraient émigrer.

Signé (voir au verso)



Doc. 6 Proposition de résolution

Signé:

BONNEFOUS Edouard, France